

Séance du 14 avril 2025

L'an deux mille vingt cinq le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire Gilles LAGAUZERE

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
23	15	19
		Pour : 19
		Contre : 0
		Abstentions : 0

Étaient présents :

Mme BAGES LIMOGES Carine, Mme BELLOC Brigitte, Mme BROUILLON Monique, M. CAMBE Thierry, Mme CAPRAIS Dominique, M. COUZIGOU Laurent, M. DILMAN Patrick, M. DUBERNET Thierry, Mme FABRE Sylviane, M. JADAS Christian, M. MOHAND O'AMAR Abdelbaki, M. POLONI Pascal, M. RESSIOT Didier, Mme SICARD Christine, M. VALADE Pierre

Procuration(s) :

Mme ALLARD Aurélie donne pouvoir à Mme BELLOC Brigitte, Mme DALL'ANESE Lisa donne pouvoir à Mme BAGES LIMOGES Carine, Mme DE MARCHI Céline donne pouvoir à M. VALADE Pierre, M. MILANESE Antoine donne pouvoir à Mme SICARD Christine

Date de la convocation
08 avril 2025

Étai(en)t absent(s) :

M. LAGAUZERE Gilles, Mme TILLOS Marie-Hélène

Date d'affichage
08 avril 2025

Étai(en)t excusé(s) :

Mme ALLARD Aurélie, Mme DALL'ANESE Lisa, Mme DE MARCHI Céline, M. MACHEFE Thomas, M. MILANESE Antoine, Mme RESSES Lisa

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

A(Ont) été nommé(es) **secrétaire(s) de séance :**

Mme CAPRAIS Dominique

15 avril 2025
et publication du
15 avril 2025

VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. RESSIOT Didier, doyen de l'assemblée,

Investissement

Dépenses	Prévu :	1 766 957,00
	Réalisé :	1 123 155,55
	Reste à réaliser :	269 250,00
Recettes	Prévu :	1 766 957,00
	Réalisé :	872 630,13
	Reste à réaliser :	259 020,00

Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	3 054 898,00
	Réalisé :	2 337 056,36
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	3 054 898,00
	Réalisé :	3 050 867,82
	Reste à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	-250 525,42
Fonctionnement :	713 811,46
Résultat global :	463 286,04

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé Le MAIRE et le(s) secrétaire(s) de séance.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à STE BAZEILLE



MAIRE Gilles LAGAUZERE

le(s) secrétaire(s) de séance